



# \_\_RÈGLEMENT GÉNÉRAL\_\_

9

Raid Bedford 2026

L'Association « **Commun'Vol** » organise du 12 au 14 juin 2026, un voyage aérien dit **Raid Bedford 2026**, au départ de l'aérodrome de Merville [LFQT]. Ce document en définit les conditions contractuelles :



- #\_ 2.1 Définition contractuelle du **Raid Bedford**
- #\_ 2.2 Relations entre l'association « **Commun'vol** » et ses participants :
  - 2.2.1 Rôle, devoirs et responsabilités d'« **Commun'vol** »
  - 2.2.2 Rôle, devoirs et responsabilités de chaque participant inscrit
- #\_ 2.3 Pièces à produire
- #\_ 2.4 Clauses d'annulation
- #\_ 2.5 Montant de l'inscription

## 2.1 Définition contractuelle du Raid Bedford

Le **Raid Bedford** débutera le 12 juin 2026 à partir de 9 heures par le rassemblement des machines sur le terrain de Merville [LFQT].

Il sera clôturé le 14 juin 2026 sur l' aérodrome de Calais [LFAC].

## 2.2 Relations entre l'association « commun'vol » et ses participants

### 2.2.1 Rôles, devoirs et responsabilités de « Commun'Vol »

L'organisation se chargera sur le circuit :

#### #\_ Généralités

- #\_ À la base de départ, de l'accueil des pilotes ULM et de leurs passagers ou copilotes à dater du 12 juin 2026.
- #\_ De l'obtention des autorisations nécessaires à la bonne réalisation du raid.
- #\_ D'assurer la logistique et l'accueil sur les terrains du parcours, permettant un bon déroulement du raid.
- #\_ De l'organisation de l'avitaillement.
- #\_ De la mise à disposition selon la disponibilité et ce durant le parcours, des informations météorologiques d'observation et de prévisions.
- #\_ Des informations techniques, par le directeur des vols, destinées à la bonne réalisation et conduite des vols entre les étapes.

#### #\_ Repas. Tous les repas sont compris, avec un déjeuner de clôture.

[Petit-déjeuner, repas champêtre le midi, repas convivial le soir].

**NB** : les boissons ne sont pas comprises.  
Pas de boissons alcoolisées durant le repas du midi.

#### #\_ Hébergement. Sur tout le parcours, en hôtel en chambre double/Twin (si besoin de chambre single et si dispos à l'hôtel d'étape, à décider sur place aux frais du demandeur).

#### #\_ Assistance.

#\_ Le **transport** entre l'aérodrome, l'hôtel et le restaurant, lors des étapes pendant le raid pour tous et toutes.

#\_ **Ravitaillement du carburant** (SP98, 100ll ou Super+) aux étapes intermédiaires et aux étapes du soir sur les terrains étapes durant le Raid. **NB** : les frais de carburant restent à la charge des pilotes.

#\_ Récupération en campagne (selon accessibilité) : aide possible de l'Association « **Commun'Vol** », mais reste sous la responsabilité et à la charge de l'équipage concerné, sur le parcours des étapes du raid.

#### #\_ Navigation

#\_ Les participants inscrits recevront un flight-book, indiquant les repères de navigation pour chaque jour du raid (Terrain de départ et d'arrivée, proposition de tracé, points remarquables sur le tracé proposé, restaurants et hôtels réservés).



### Association Commun'Vol

Association Loi 1901 à but non lucratif  
Déclaration au Journal Officiel 156/51 -. n°1496  
N° SIRET : 939.423.521.00011  
RNA W622010264

#### Siège Social

146, Rue de l'église à Choques  
F- 62 920 [Pas de Calais – France]  
www.communvol.fr – contact@communvol.fr

BIC CCBPFRPPLIL  
IBAN FR76 1350 7001 2332 2208 4211 384

#\_Le directeur des vols ou le responsable de l'organisation du raid se réservent le droit d'exclure du raid, tout pilote qui d'une manière volontaire enfreindrait les règles de vol, ne respecterait pas les consignes de vol et de sécurité données ou montrerait un comportement dangereux.

#\_En outre l'organisation se réserve le droit, jusqu'au dernier moment précédant les étapes, de prescrire toutes mesures qu'elle jugerait utiles ou impératives à la sécurité des vols. Ce que s'oblige à respecter sans réserve tout participant.

#\_L'organisation se réserve le droit, avant le départ de chaque étape du raid, de s'opposer au départ du raid, au décollage d'une machine qui ne présenterait pas un niveau de sécurité suffisant, pour la réalisation de la totalité du raid.

### 2.2.2 Rôle, devoirs et responsabilités de chaque participant inscrit au Raid

#\_Chaque commandant de bord reste pleinement responsable de la conduite de son vol, du choix de son itinéraire et du respect des règles de vol applicables. Les seules contraintes imposées par l'organisation sont de respecter les terrains prévus pour les posés, sauf empêchement technique ou météo.

#\_Le commandant de bord de chaque appareil ULM conserve seul la totalité de la responsabilité de respecter dans le cadre des lois et des règlements en vigueur dans le pays survolé, les prescriptions techniques du constructeur de son ULM et de l'emport de matériel supplémentaire pour son arrimage au sol.

#\_Tout sera fait par le commandant de bord, pour éviter de causer quelque incident ou accident que ce soit.

#\_Tout participant au raid, que ce soit en tant que pilote, copilote ou passager, renonce à tout recours contre l'association, les organisateurs du raid et leurs assureurs.

**L'association entend rappeler les limites de ses interventions et de ses obligations, dans le domaine de la sécurité et ne saurait en rien se substituer aux prérogatives, exigences et obligations qui incombent au seul commandant de bord.**

#\_À ce sujet, l'attention de tous les participants est attirée sur l'impérative nécessité que chacun des équipages soit équipé, en complément des équipements légalement rendus obligatoires, d'une radio en 8,33 MHz, d'un transpondeur, d'un GPS en état de marche, d'un PLB homologué et d'une application *SafeSky* avec un compte actif. Le vol maritime impose l'équipement adapté, dont gilet de sauvetage et balise.

L'absence d'un seul de ces éléments de sécurité au rassemblement de départ peut entraîner l'annulation pure et simple d'une inscription sans qu'aucun remboursement ne soit exigible.

**Le pilote commandant de bord reste à tout moment seul responsable de la conduite et de la poursuite de son vol, dans le strict respect des règles du vol VFR.**

#\_Il se doit d'annuler son vol, de se poser ou de se dérouter si les conditions VFR ne sont plus réunies.

#\_Le commandant de bord ne pourra en aucun cas, sous prétexte de sa participation au raid, rendre responsable l'organisation des conséquences d'infractions aux règles de l'air, d'un déroutement ou de tout atterrissage prévu ou non, et de manière générale de toute décision relative au vol, qui reste sous la seule responsabilité du Commandant de bord.

#\_Chaque participant décide seul d'entreprendre les vols envisagés et d'assumer les risques qui leur sont liés, indépendamment des avis qui seront fournis par l'organisation, pouvant aller jusqu'à la décision d'interruption du raid, notamment pour cause météorologique.

#\_Chaque pilote commandant de bord demeure donc, conformément à la réglementation aéronautique, le seul responsable de la décision d'engager chaque vol à la lecture des prévisions météorologiques. Il devra en toute hypothèse avoir pris connaissance personnellement de celles-ci.

#\_Le commandant de bord doit être en règle vis-à-vis de la réglementation aérienne. Il doit avoir à bord, notamment, toute la documentation réglementaire (papiers de la machine, moyens de navigation et informations météorologiques).

#\_Le commandant de bord doit être majeur et doit posséder les licences et qualifications requises pour la machine qu'il pilote. Le navigateur, copilote ou simple passager n'est pas tenu de posséder une licence de pilote, il peut être mineur avec accord parental.

#\_Tout participant au raid (pilote, co-pilote ou passager) doit être adhérent de la FFPLUM sur l'ensemble de la période du Raid.

#\_Tout pilote doit avoir une assurance responsabilité civile en cours de validité durant le raid.

L'absorption de boisson alcoolisée ou toute substance illicite, par les pilotes, copilotes ou passagers, est interdite durant la journée de vol, en particulier lors des déjeuners sur les terrains d'étapes intermédiaires.





## 2.3 Pièces à fournir

Vous devrez présenter les documents originaux administratifs aéronautiques suivants :

- #\_Carte Jaune de la machine engagée.
- #\_Fiche d'Identification de la machine engagée.
- #\_LSA de la machine engagée à jour (attention à la date de validité)
- #\_Brevet de Pilote ULM avec la mention radio téléphonie et l'emport passager pour les biplaces.
- #\_Adhésion 2026 à la FFPLUM
- #\_Assurance RC pilote ULM obligatoire à jour couvrant la période considérée.
- #\_Assurance rapatriement de type Europe Assistance ou autre obligatoire (vérifiez si votre CB honore cette prestation avec votre banque).
- #\_Brevet ULM pour les copilotes susceptibles de piloter ainsi que leur assurance RC pilote ULM à jour pour la période considérée.
- #\_Accusé de Réception de l'aptitude au vol de la machine.

Si vous louez l'ULM que vous engagez, exigez que l'on vous en confie les documents originaux.

Vous devrez être en possession des documents suivants :

- #\_ Passeport en cours de validité avec ETA des *UK Visas and Immigration services*.

## 2.4 Montant de l'inscription

Le montant de l'inscription au raid est de **520 € par machine** et **480 € pour les copilotes ou accompagnants, dont 300 € d'arrhes à verser pour valider les inscriptions**, le solde de 220 € ou 180 € intervenant au plus tard fin avril avec la remise du *Flight Book*.

Le présent document est à avaliser et à signer, par toute personne participant au raid (pilote, copilote ou passager). Chaque signataire reconnaît sans réserve, accepter les termes du présent document intitulé « règlement général ».

- #\_NB : La participation au raid est réservée aux adhérents de l'association *Commun'Vol* à jour de cotisation pour l'année 2026.

## 2.5 Clauses d'annulation

**Pour toute annulation à l'initiative du participant intervenant avant 15 avril 2026**, l'Association « Commun'Vol » remboursera **80 % de votre engagement**, uniquement en cas de force majeure tel que casse totale du matériel inscrit, hospitalisation perso ou grave circonstances familiales, par exemple.

**À partir du 1<sup>er</sup> mai**, pour ces mêmes motifs, l'association « Commun'vol » remboursera **50 % de votre engagement**.

**À partir du 1<sup>er</sup> juin, toute annulation ne donnera lieu à aucun remboursement de la part de l'association "Commun'vol", même pour cause météo.**

Dans ce dernier cas, un report des dates et/ou un changement d'itinéraire à la discrétion de l'association « Commun'vol » restera possible.



#\_Date            \_ / \_ / \_

#\_Lieu             \_\_\_\_\_

#\_Nom            \_\_\_\_\_

#\_Prénom        \_\_\_\_\_

#\_Signature

Signature précédée  
de la mention manuscrite  
« Bon pour inscription au Raid »

Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble du règlement général, aux pages n° 9, 10, & 11 des présentes.

**Fait en deux exemplaires.**

#\_ Le formulaire sur le livret à conserver par le participant  
#\_ Le formulaire libre à retourner à l'Association « Commun'Vol »



## **\_CONTACT\_ | Raid Bedford 2026**

**Laurent TRIZAC** | [contact@communvol.fr](mailto:contact@communvol.fr) | +33 608 071 998  
**Gilles ARNAUD** | [secretariat@communvol.fr](mailto:secretariat@communvol.fr) | +33 680 069 389

**Association Commun'Vol** | 146, Rue de l'église à Chocques | F- 62 920 [Pas de Calais – France]